Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260413-DELIB_2026_14-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)**

| Nombre de conseillers : 15 | En exercice : 15 | Présents : 15 | Votants : 15 |
|---|---|---|---|

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

**Date de la convocation** : 27 mars 2026.

**Présents** :
Monsieur LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LELANDAIS Soizic, LAGUETTE Pascal, DELAUNEY Réjane, BEAUCHESNE Erwan, L'HERMITTE Christelle, ROBERT Frédéric, LENORMAND Clarisse, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

**Secrétaire de Séance** : Madame LELANDAIS Soizic

## 2026-14 : NOMINATION D'UN « CORRESPONDANT DEFENSE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le ministère de la Défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer Mr BEAUCHESNE Erwan en qualité d'élu « Correspondant Défense ».

Certifié exécutoire.
Certifié transmis en Préfecture le :

Le Maire,
M. Yannick LUCAS.

La Secrétaire de Séance,

Mme LELANDAIS Soizic